

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

7 MAI 2008

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA VOLONTÉ DE FAIRE DES JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN UN LEVIER
POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN CHINE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n° 539 (2007-2008) n° 1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Marcel Cheron, Mme Amina Derbaki Sbaï et M. Paul Galand	3
2	Amendement n°2 déposé par M. Marcel Cheron et M. Paul Galand	3
3	Amendement n°3 déposé par M. Marcel Cheron, M. Paul Galand et M. Philippe Fontaine	3
4	Amendement n°4 déposé par M. Marcel Cheron, M. Paul Galand et Mme Amina Derbaki Sbaï	3
5	Amendement n°5 déposé par M. Marcel Cheron, M. Paul Galand, M. Philippe Fontaine et Mme Amina Derbaki Sbaï	3
6	Amendement n°6 déposé par M. Mohamed Daïf et M. Michel Lebrun	3
7	Amendement n°7 déposé par M. Richard Miller et M. Philippe Fontaine	4

1 Amendement n°1 déposé par M. Marcel Cheron, Mme Amina Derbaki Sbaï et M. Paul Galand

Remplacer la première recommandation au Gouvernement de la Communauté française par la recommandation suivante :

« de lancer un appel aux autorités chinoises en vue, dans les prochains mois, d'une amélioration rapide et tangible de la situation en matière de respect des Droits de l'Homme, de la liberté de la presse des journalistes chinois et étrangers, des droits sociaux et environnementaux »

Justification

Il y a lieu d'être plus ferme et plus actif dans les demandes aux autorités chinoises de respect des droits fondamentaux des individus et des populations.

2 Amendement n°2 déposé par M. Marcel Cheron et M. Paul Galand

Ajout d'une deuxième recommandation rédigée comme suit :

« de contribuer activement à la construction d'une position belge et européenne commune qui manifeste de façon explicite la critique de la politique chinoise en matière de droits humains, environnementaux et sociaux, en envisageant de façon sérieuse, en fonction de l'évolution de la situation, un boycott politique de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de 2008 à Beijing »

Et suppression de la recommandation commençant par les mots « de participer à une prise de position concertée entre les entités ».

Justification

Il s'agit de demander au Gouvernement d'avoir une attitude volontariste et proactive dans la recherche d'une position commune.

3 Amendement n°3 déposé par M. Marcel Cheron, M. Paul Galand et M. Philippe Fontaine

Après le dernier considérant, remplacer le premier alinéa par :

« Réaffirme son attachement à faire des Jeux olympiques de Pékin un levier de promotion et de respect des droits de l'Homme et des idéaux démocratiques en Chine, ainsi que sa condamnation de toute forme de violence ».

Justification

Si le principe de non-violence doit être rappelé, il est malvenu dans cette proposition de résolution de sembler mettre en accusation les personnes qui militent pour l'expression de leurs droits démocratiques, comme les journalistes, les écrivains, les défenseurs des Droits de l'Homme, les syndicalistes, et qui le font dans leur toute grande majorité de manière tout à fait pacifique.

4 Amendement n°4 déposé par M. Marcel Cheron, M. Paul Galand et Mme Amina Derbaki Sbaï

Dans la quatrième recommandation, entre les termes « et qu'elles » et les termes « la libération » remplacer le mot « considèrent » par les termes « procèdent à ».

Justification

Cfr texte.

5 Amendement n°5 déposé par M. Marcel Cheron, M. Paul Galand, M. Philippe Fontaine et Mme Amina Derbaki Sbaï

Ajout d'une recommandation rédigée comme suit :

« De prendre des initiatives afin que le COIB s'engage à ce que les produits qui seront fabriqués dans le cadre de la participation belge aux Jeux Olympiques, notamment les vêtements sportifs et tous les objets de merchandising, soient produits dans le respect total des normes de l'OIT ; »

Justification

Il s'agit d'être plus précis.

6 Amendement n°6 déposé par M. Mohamed Daïf et M. Michel Lebrun

Ajout d'une recommandation rédigée comme suit :

« -de mettre tout en œuvre afin que les produits qui seront fabriqués dans le cadre des Jeux Olympiques soient produits dans le respect total des normes de l'OIT ».

Justification

Il faut promouvoir le respect des règles internationales en matière de production des produits et équipements.

7 Amendement n°7 déposé par M. Richard Miller et M. Philippe Fontaine

Ajouter le paragraphe suivant :

« -d'être attentif à la situation des étudiants inscrits dans les universités de la Communauté française, qui, soit séjournent et étudient en Chine, soit suivent des stages en Chine dans le cadre de leurs études, pour qu'ils puissent poursuivre sans difficulté leur cursus, y compris durant la période des Jeux Olympiques. »

Justification

La Chine a annoncé qu'elle ne délivrerait pas les visas nécessaires qui exigent une durée de trois mois.